bonus.ch

Blocage du contrat d'assurance pour les franchises à option : 61% d'assurés n'en veulent pas !

Le Conseil des Etats se prononcera définitivement en décembre sur cette mesure envisagée pour réduire les coûts de la santé. Cette proposition, qui va à l'encontre du principe de concurrence ancré dans la LAMal, suscite de vives réactions.

Dans le but de déterminer la position des assurés et d'identifier une éventuelle modification de comportement lors d'un changement de caisse-maladie, le site comparateur bonus.ch vient de mener une enquête (1) représentative auprès des ses utilisateurs.

61% des personnes interrogées ne veulent pas d'un blocage du contrat d'assurance pour les franchises à option. Les assurés confirment une fois de plus qu'ils désirent pleinement conserver leur liberté de choix. A noter, que 10% des sondés n'ont pas d'avis.

Sondage :

Etes-vous favorable au blocage des contrats d'assurance et des franchises à option pendant 2 ans ou plus ?

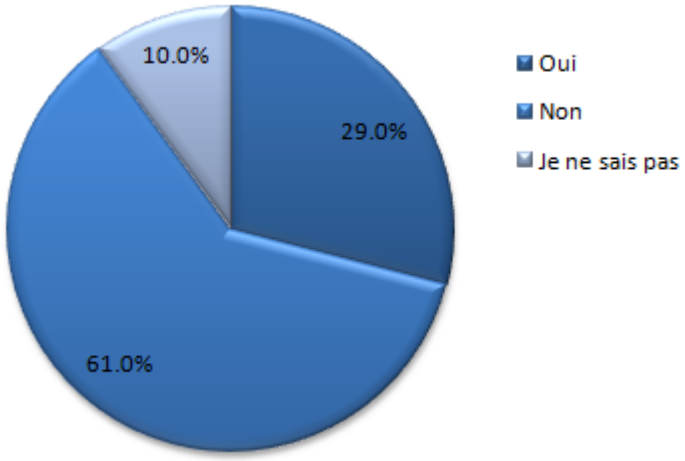

Si le blocage des franchises à option était accepté, pensez-vous changer pour ou conserver la franchise 300.- afin de garder en tout temps la liberté de changer de caisse ?

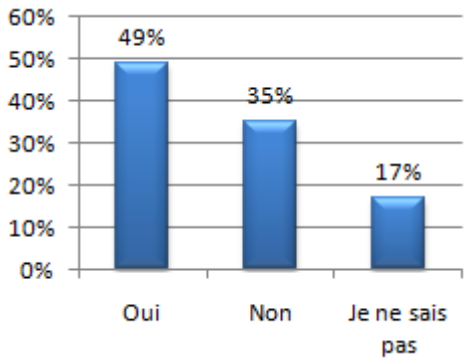

Dans le cas où vous prendriez (avez) la franchise ordinaire de 300.-, seriez-vous (êtes-vous) tenté de consulter plus souvent votre médecin ?

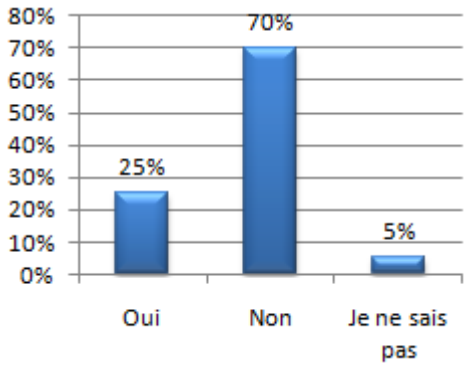

Quelle est votre franchise actuelle ?

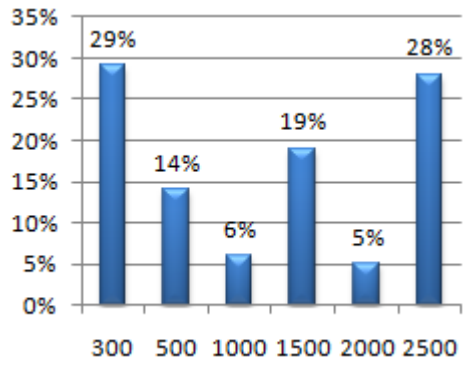

Quelle est votre tranche d'âge ?

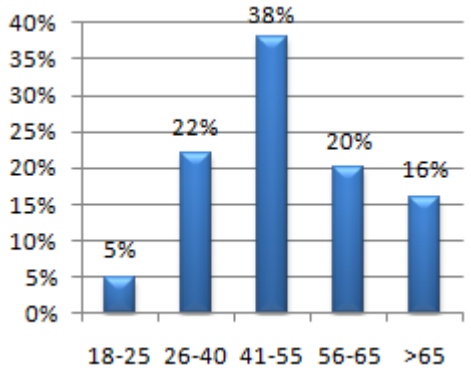

Les Suisses sont, par nature, réticents au changement. Plus de quatre assurés sur cinq conservent leur franchise d'une année à l'autre. Pour exemple, chaque année, moins de deux pourcents des assurés ayant une franchise élevée (2000 et 2500) optent à nouveau pour la franchise ordinaire de 300.

Franchise souhaitée pour l'année suivante						
Franchise actuelle	300	500	1000	1500	2000	2500
300	**87.2%**	4.3%	1.9%	3.6%	0.6%	2.3%
500	8.8%	**76.1%**	4.5%	6.0%	1.2%	3.3%
1000	7.8%	8.2%	**63.9%**	12.7%	2.4%	5.0%
1500	2.9%	2.3%	2.1%	**87.5%**	1.3%	4.0%
2000	3.8%	2.1%	2.0%	15.2%	**68.2%**	8.6%
2500	2.9%	1.8%	0.9%	5.3%	3.0%	**86.1%**

La diminution du rabais octroyé sur les franchises à option n'a pas incité les assurés à revenir à la franchise de base de 300. Le fait qu'une franchise élevée reste l'un des principaux moyens de réduire le niveau de sa prime explique ce statu quo.

Les assurés n'ont pas modifié leur comportement dans le choix d'une nouvelle caisse-maladie pour 2010. Les assurés de plus de 18 ans optent en majorité pour une franchise de 300, 2500 et 1500. Les pourcentages étant identiques à ceux de l'an passé.

Choix des franchises pour les adultes :

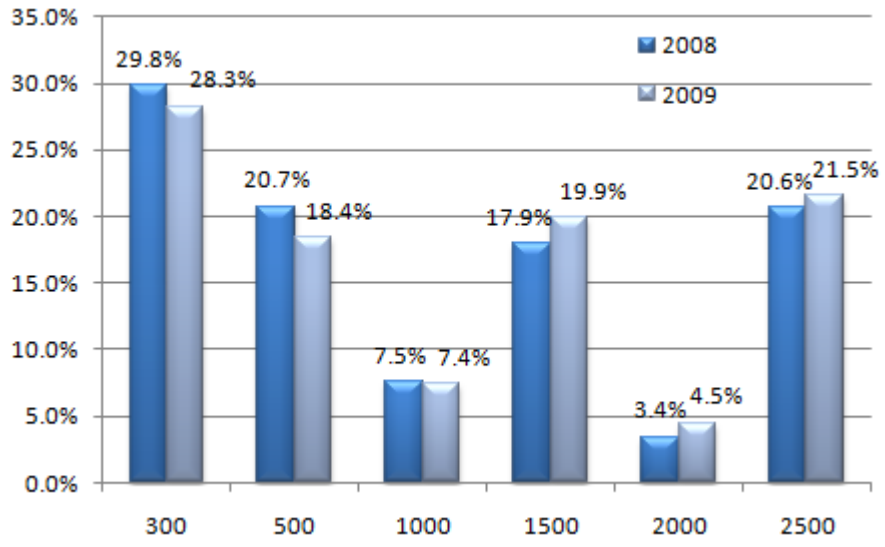

Choix des franchises pour les jeunes adultes :

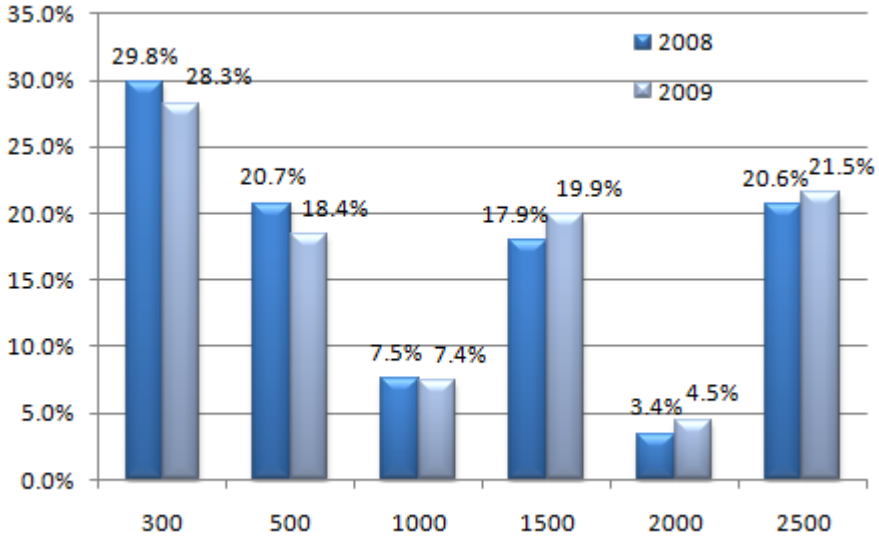

Il est étonnant de constater que les jeunes adultes n'optent pas plus que les adultes pour des franchises élevées. Sachant qu'en moyenne les adultes ont des dépenses annuelles de santé 4 fois plus élevées, à savoir, CHF 5'328.- contre CHF 1255.-, 33.5% des jeunes-adultes choisissent la franchise de 300 contre 29% chez les adultes.

Choix des franchises pour les adultes (homme/femme), 2009 :

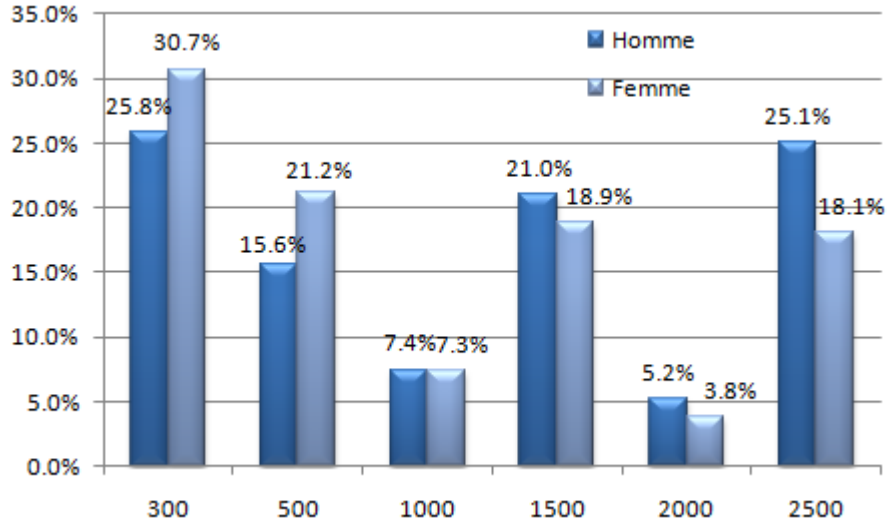

Choix des franchises pour les jeunes adultes (homme/femme), 2009 :

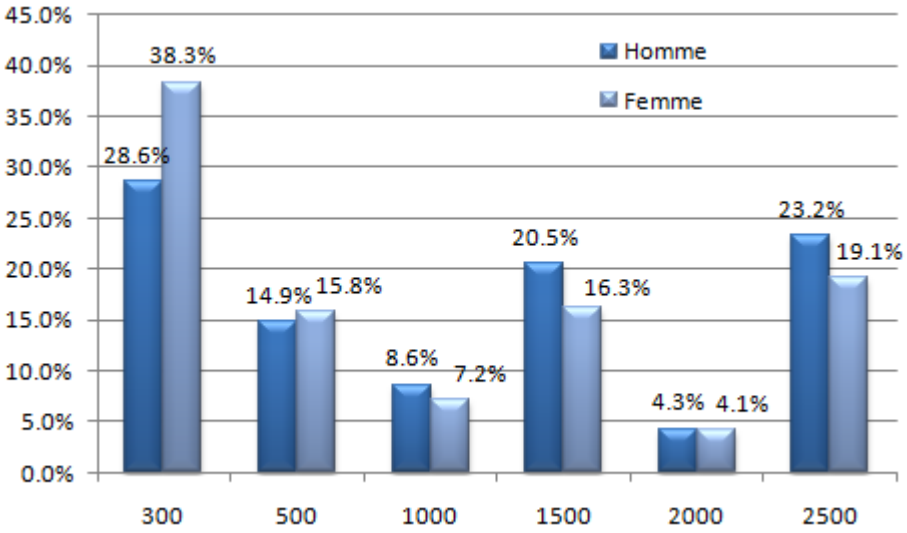

Répartition des franchises par assuré (jeunes adultes et adultes)

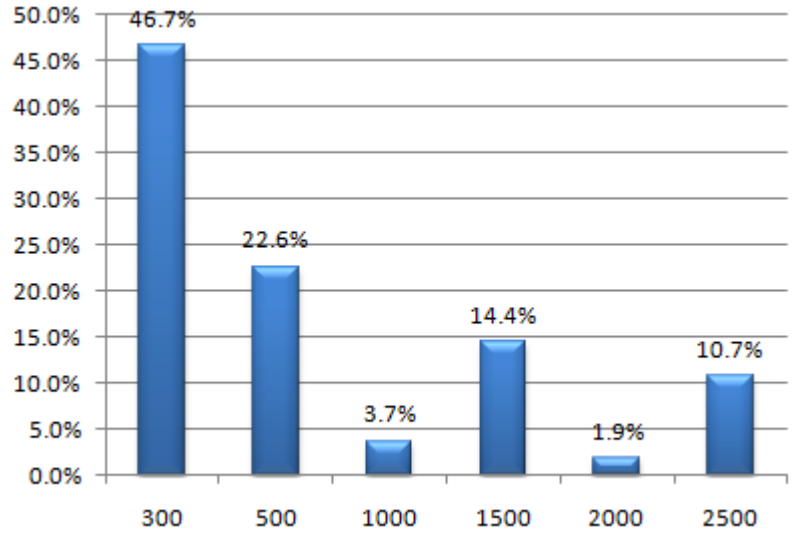

Source : OFSP 2007

Les hommes se tournent plus facilement vers la franchise de 2500, et ce à raison de 23.2% contre seulement 19.1% chez les femmes. Pour la franchise de 300, c'est l'inverse : 38.3% des femmes inclinent à préférer la franchise minimale contre 28.6% chez les hommes.

Dans le but d'aider les assurés à vérifier s'ils disposent d'une franchise adaptée à leurs besoins, bonus.ch met à disposition un module (2) d'optimisation de la franchise qui prend en compte un éventuel blocage du contrat d'assurance sur 2 ans. Etant donné qu'il est difficile d'estimer ses propres dépenses de santé, les assurés peuvent ainsi se baser sur une statistique de dépenses annuelles par âge et par sexe.

Exemple : capture d'écran

« La franchise optimale pour Avanex selon vos données est de 2500 »

Franchises	Coûts totaux annuels	Montant économisé par rapport à la franchise de base	Montant risqué par rapport à la franchise de base	Différence
300	5663,60	0,00	0,00	0,00
500	5714,00	-50,40	70,40	-120,80
1000	5766,80	-103,20	245,20	-348,40
1500	5440,40	223,20	418,80	-195,60
2000	5115,20	548,40	593,60	-45,20
2500	4790,00	873,60	768,40	105,20

Intérêt des assurés aux modèles alternatifs d'assurance

Depuis 2004, on constate un intérêt accru pour ce type de modèle, passant de 9% à 62.7% en 2009.

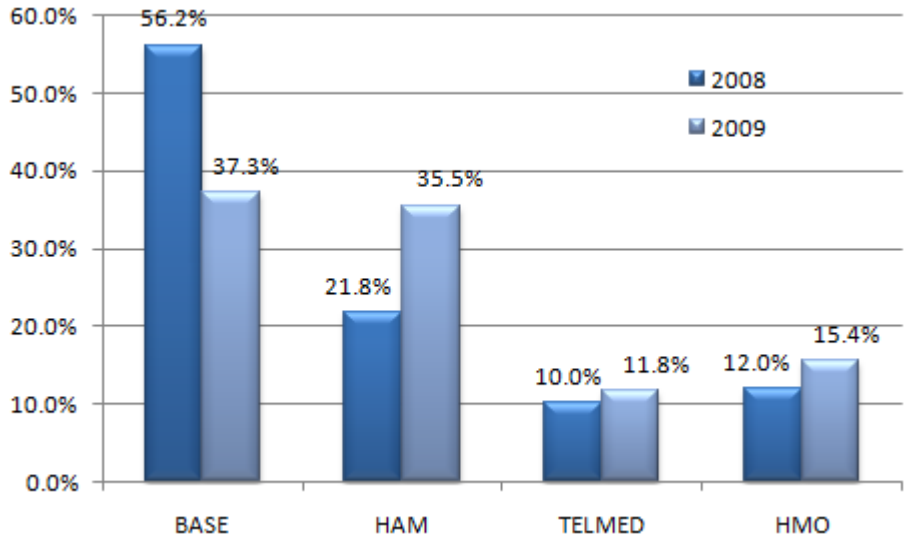

BASE : Modèle d'assurance de base (traditionnel)
HAM : L'assuré s'engage toujours à consulter en premier lieu son médecin de famille
TELMED : Les assurés doivent contacter par téléphone un centre de conseil médical avant de se déplacer chez le médecin
HMO : Réseau de soins composé de médecins (gé réunis dans un cabinet de groupe (HMO).

Intérêt des assurés aux complémentaires :

Parmi les internautes, 46.7% se sont déclarés intéressés par les assurances complémentaires. La tendance haussière de ces dernières années démontre que nombre non négligeable d'assurés souhaite bénéficier de couvertures plus étendues que celles proposées en aos / assurance obligatoires des soins (minimum légal).

Répartition des demandes d'offre selon tranches d'âge :

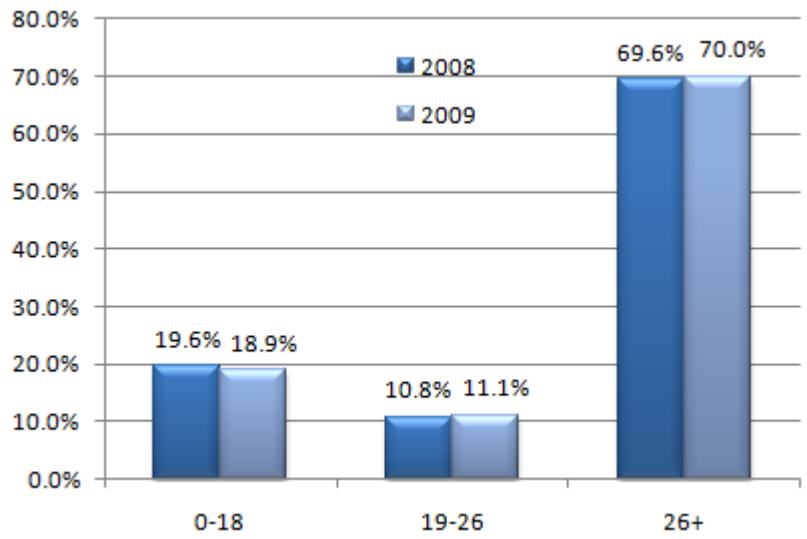

Effectifs des assurés en Suisse selon statistique OFSP 2008

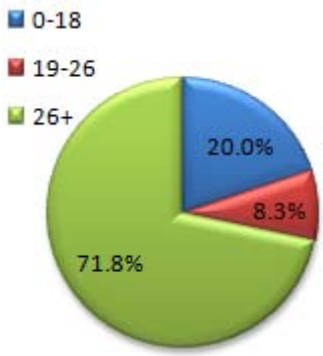

Sur la base de la statistique des effectifs des assurés en Suisse, les jeunes adultes changent proportionnellement plus d'assurance que les adultes et les enfants.

Stabilité des primes des assureurs à moyen terme

Bien que deux fois plus d'assurés se disent prêts à changer de caisse-maladie pour 2010, certains assurés hésitent. Ils ne souhaitent pas changer pour une assurance attractive cette année, mais qui risque d'augmenter fortement ses primes l'an prochain. Il nous paraît utile de rappeler que le site comparateur bonus.ch met à disposition un indicateur (3) de stabilité des primes sur 4 ans permettant d'indiquer clairement, quels sont les assureurs qui proposent des primes stables à moyen terme.

Assureur Taux de réserves [1] Stabilité des primes [2]		Modèle d'assurance plus d'infos	Prime mois / an	Gain / perte / an
Primes 2010* **				
Assura	4,7	Médecin de famille	176,60 / 2 119,20	709,20
Assura	4,7	Pharmed	176,60 / 2 119,20	709,20
Compact a Sanitas company	n.d.	TelMed	181,40 / 2 176,80	651,60
Sanagate	n.d.	Médecin de famille	198,70 / 2 384,40	444,00
Supra	4,1	Médecin de famille	199,30 / 2 391,60	436,80

Capture d'écran : résultat du comparatif des primes

Position moyenne* des primes maladie de la caisse-maladie Wincare

2007	Ecart	2008	Ecart	2009	Ecart	2010
18e rang	1	19e rang	3	16e rang	4	20e rang

Total des écarts de primes pour Wincare : 8 écarts de rang

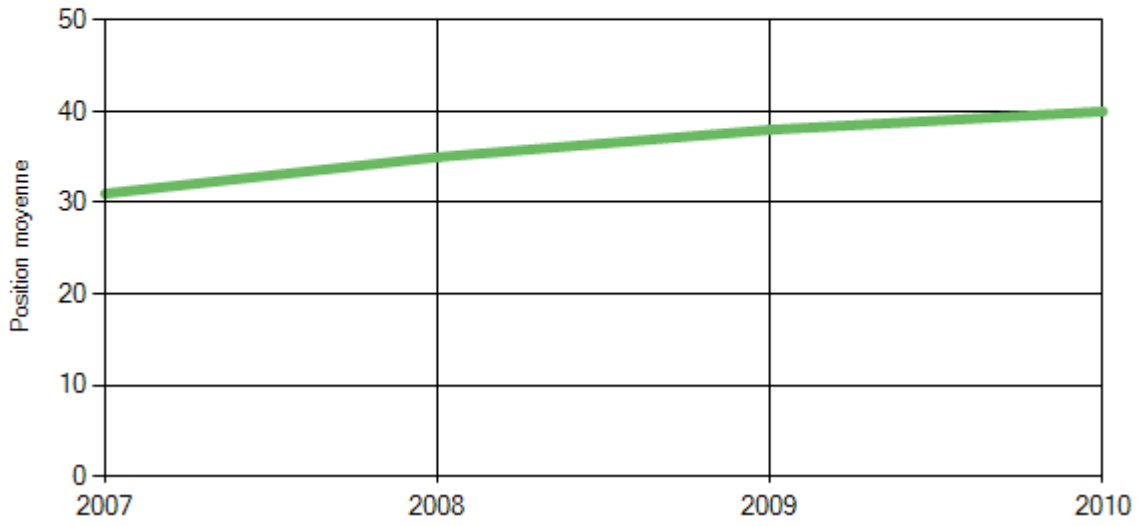

Capture d'écran : aperçu stabilité des primes pour un assureur (lors du clic sur l'indicateur

Tableaux et graphiques détaillés :
http://www.bonus.ch/Donnees/News-Sources/2009/Pdf/BlocageFranchiseOption_FR.pdf

(1) Enquête réalisée sur la base d'un échantillon de données collectées sur les sites de comparaison bonus.ch, comparez.ch, vergleichen.ch, compara.ch, représentant plus de 20'000 assurés ainsi que d'un sondage mené auprès de plus de 1600 internautes. Période relevée : du 15 au 28 octobre 2009.

(2) http://www.bonus.ch/Assurance-maladie/Franchise/Optimiser-sa-franchise.aspx

(3) Visibles dans le résultat du comparatif des primes maladie
http://www.bonus.ch/Pag/Assurance-maladie/comparatif-primes-apercu.aspx

Pour plus d'informations :

bonus.ch S.A.
Monsieur Patrick Ducret
Directeur
Ch. de Rovéréaz 5
1012 Lausanne
021.312.55.91
ducret@bonus.ch

Lausanne, le 2 novembre 2009